

Délibération : N°2023-12-06 : 53

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 6 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyril DOUSSON, a délibéré :

Objet : • approbation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 19

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec 19 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 6 décembre 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Cyril DOUSSON





EPE Université de Montpellier

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par

Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

et

L'Université de Montpellier, représentée par

Monsieur Philippe AUGÉ, président de l'Université de Montpellier

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'EPE Université de Montpellier pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (adaptation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage et l'affirmation de la signature de l'établissement.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 7 900 000€ pour la période 2023-2025. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2023 ;
- Un complément de 30% en 2024 ;
- Un solde de 20% en 2025.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

L'EPE et l'établissement-composante signataire sont solidaires dans la réalisation des objectifs. L'éventuel abattement sur le solde sera appliqué uniformément à l'ensemble des établissements signataires.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

Contrat d'Objectifs , de Moyens et de Performance - 2023-2025

Université de Montpellier				Part du financement MESR par objectif	
		indicateurs / jalons	valeur initiale	cible 2025	
Transition écologique et développement soutenable	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser un diagnostic "gaz à effets de serre" (BGES) ● Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments énergivores ● Installer des abris à vélos sécurisés 	Taux de réduction des GES	à déterminer	-10%	25,6%
		Nombre d'abris sécurisés	1	17	
Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser les plateformes technologiques ● Renforcer la politique ERC de l'établissement 	Nombre d'entreprises accueillies au sein des campus et laboratoires de l'UM dans le cadre de partenariats	17	30	11,5%
		Nombre de projets ERC déposés / retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)	10 / 1	15 / 3	
Métiers d'avenir, en tension ou en évolution	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des formations de formateurs aux aspects TEDS ● Former les étudiants de 1er cycle aux enjeux TEDS ● Verdir des parcours et des UE ● Installer des démonstrateurs TEDS ● Déposer un projet AMI CMA dans le secteur de l'industrie verte, orientée vers les filières technologiques et l'ingénierie, dans le but d'ajuster les formations en synergie avec l'écosystème territorial 	Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	0	100%	10,3%
		Nombre d'Unités d'Enseignement "verdies"	0	20	
Bien-être et réussite des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer un bureau d'appui à la réussite étudiante ● Mettre en place des dispositifs innovants au service des étudiants 	Taux de réussite en Licence en 3 ans	39,60%	43%	17,9%
Gestion et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ● Déployer un Système d'Information du Patrimoine Immobilier (SIPI) 	Déploiement de la première phase du SI du patrimoine immobilier		Réalisé	19,1%
Signature de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'attractivité et l'accueil international ● Renforcer la visibilité scientifique internationale 	Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs accueillis en visite de moyenne durée, entre 3 et 6 mois	17	30	15,6%
				Financement MESR	7 900 000 €

« Signature de l'établissement »

Forte de la réussite de la fusion et des succès enregistrés ces dernières années (obtention de l'I-SITE MUSE, progression dans les classements internationaux, labellisations et certifications...), l'Université de Montpellier s'est imposée comme un acteur clef en matière de formation et de recherche, ambitionnant de développer une stratégie visant à la fois à amplifier son rayonnement national et international, mais aussi à affirmer son fort ancrage territorial.

Portée par ses 50 000 étudiants et ses 5 000 agents, cette ambition se construit avec des principes, missions et valeurs, pleinement intégrés au fonctionnement et au développement institutionnel.

Cette trajectoire vertueuse a permis d'impulser le déploiement d'une université de recherche intensive, internationalement reconnue notamment pour son impact dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et de la santé humaine, et de fédérer l'ensemble des communautés scientifiques au-delà de ces enjeux. Elle s'est accompagnée d'une transformation institutionnelle par la création de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Montpellier, au 1^{er} janvier 2022, intégrant l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) en qualité d'établissement-composante. Dans ce cadre, le présent contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'EPE inclut les actions de l'ENSCM s'intégrant dans ce projet stratégique unique et intégré.

Articulée à ses ambitions locales, nationales et internationales, l'Université de Montpellier entend donc poursuivre, avec détermination, au sein de ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance, cette dynamique afin de :

- formaliser et amplifier les actions liées à la transition écologique ;
- poursuivre le déploiement, dans le prolongement de l'I-SITE MUSE, de cette université de recherche intensive de rang mondial ;
- renforcer l'attractivité et la professionnalisation des formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir et/ou en évolution ;
- déployer des dispositifs innovants en matière de réussite étudiante ;
- moderniser et optimiser la gestion de l'établissement ;
- asseoir sa marque à l'international en privilégiant des dispositifs d'attractivité et de lisibilité.

Ces six objectifs sont déclinés autour d'une double volonté : répondre aux politiques publiques ministérielles et affirmer les singularités de l'établissement. Dans ce cadre, l'Université de Montpellier se positionne sur l'ensemble des objectifs.

L'établissement est engagé depuis 2019 dans un schéma pluriannuel de stabilité budgétaire (SPSB) comprenant un report en cascade des campagnes d'emplois de catégorie A, une diminution des heures complémentaires et un prélèvement dans le cadre de frais de gestion sur les ressources propres des UFR, Ecoles et Instituts (UEI) ainsi que sur les contrats de recherche. Ces dispositifs visant à dégager des marges de manœuvre seront maintenus et développés. Cette ambition d'assurer la soutenabilité budgétaire à court et à moyen termes demeure une priorité de nature à garantir la réalisation des missions de l'université et le déploiement de ces nouveaux projets.

Dans la cadre des dispositifs d'amélioration continue déployés par l'établissement, une évaluation annuelle des actions (avancement des projets, exécution financière) sera mise en place.

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

La politique liée à la transition écologique au sein de l'Université de Montpellier est portée depuis 2022 par une vice-présidence transversale, la vice-présidence déléguée aux enjeux environnementaux. Cette première année de fonctionnement a permis de dresser un état des lieux des actions déjà menées en matière de transition écologique et sociétale au sein de l'établissement et de définir le contenu du Schéma Directeur de la Transition Ecologique (SDTE) de l'Université de Montpellier qui sera présenté courant 2023 devant les instances.

Cette première année de fonctionnement correspond aussi à une prise de conscience collective et accrue sur les grands enjeux et défis qui touchent notre planète tels que le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre, notre forte dépendance aux énergies fossiles, accentuée par le conflit en Ukraine, ou encore la perte de biodiversité. Ces crises ont amené les établissements dont l'Université de Montpellier, à définir puis mettre en œuvre un « Plan de sobriété énergétique » visant à réduire leur consommation énergétique et à entamer une réflexion sur la réduction de leurs impacts sur l'environnement. L'axe « Environnement » du SDTE de l'Université s'inscrit en continuité et en cohérence avec ce plan de sobriété et avec les objectifs globaux que s'est fixé notre pays avec la réduction de 55% de la production de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Ces objectifs sont répartis en 4 thématiques « stratégie et gouvernance », « recherche et innovation », « enseignement et formation » et « environnement ».

Dans le cadre de l'objectif TEDS du présent COMP, l'établissement priorisera l'axe « environnement » avec 2 actions phares en relation avec la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la sobriété énergétique. Ces objectifs s'inscrivent dans le contrat pluriannuel 2021-2026 de l'Université de Montpellier (axe « responsabilité sociale »).

Pour rappel, la construction d'une nouvelle offre de formation permettant de développer les compétences attendues en matière de transition écologique pour un développement soutenable, est développée dans l'objectif 3 relatif aux métiers d'avenir, en tension ou en évolution.

➤ **Axe 1 : réaliser un diagnostic de la situation de l'établissement du point de vue des gaz à effets de serre (BGES)**

Ce diagnostic permettra de fournir des objectifs quantifiés de réduction de l'empreinte carbone et de définir la trajectoire à prendre afin d'atteindre ces objectifs. Pour réaliser ce travail de grande ampleur, l'établissement fera appel à un cabinet d'expertise. Il faut en effet ici rappeler que l'Université de Montpellier comprend 8 facultés, 7 instituts, 2 écoles et un établissement-composante implantés sur plusieurs sites à Montpellier, mais aussi à Nîmes, Béziers, Sète, Mende, Perpignan et Carcassonne. Elle compte au total 200 bâtiments représentant 450 000 m² de surfaces bâties et 110 hectares de foncier non bâti, éclatés sur 25 sites dans 5 départements. D'autres spécificités résident dans la forte présence des structures de recherche occupant le quart des surfaces de l'établissement, ainsi que de l'hétérogénéité du parc immobilier, allant d'édifices historiques à des immeubles plus récents et des bâtiments datant pour la plupart des années 60 et 70 en ce qui concerne les plus gros campus (Triolet, Faculté de Pharmacie, IUT de Nîmes et de Montpellier), constructions majoritairement vieillissantes et peu performantes du point de vue énergétique.

Pour les émissions directes, seront concernées les consommations de gaz des bâtiments opérés, les consommations de carburant de la flotte de véhicules et d'engins possédés par l'établissement, les fluides frigorigènes des installations de froid et la consommation de gaz de process.

Pour les émissions indirectes seront concernées les consommations d'électricité et de réseaux de chaleur.

Pour les autres émissions, l'étude intégrera les émissions des déplacements liés aux activités : trajets domicile-travail des membres du personnel, professionnels, visiteurs, déplacements des étudiants domicile – campus et domicile familial campus, associatifs, études à l'étranger, etc. Les autres émissions indirectes liées au traitement des déchets, aux immobilisations (parc informatique, mobilier, bâtiments, machines et équipements de recherche...), aux achats et notamment aux achats d'aliments pour les cafétérias, au transport de marchandises et de courrier, seront également analysées. La prise en compte de ce périmètre très complet permettra ainsi à l'Université de disposer d'une vision bien plus complète de ses impacts directs et indirects et ainsi de définir le plan d'actions le plus approprié. Ce diagnostic intégrera également l'ENSCM.

➤ **Axe 2: réduire l'émission de gaz à effet de serre en luttant contre la sédentarité et en facilitant l'usage du vélo**

Pour cela, parallèlement aux aménagements déjà réalisés sur les différents campus comme la réalisation d'accès spécifiques pour les vélos, l'établissement a pour objectif d'accroître fortement le nombre d'abris et d'attaches à vélos sur les différents campus et de lancer des campagnes de sensibilisation et de « remise en selle », en partenariat avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre et après une analyse des besoins, 15 abris vélos sécurisés de 25 attaches seront créés sur les différents sites de l'Université. Est également prévue la construction d'un abri vélo sur le site de l'ENSCM.

➤ **Axe 3 : réduire les émissions de gaz à effet de serre en effectuant une transition énergétique**

L'objectif est d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments énergivores de l'Université pour un usage en autoconsommation tout en appliquant le plan de réduction de la consommation électrique décrit dans le plan de sobriété. Il s'agira dans un premier temps de mener une étude de faisabilité technique sur différents bâtiments afin d'en sélectionner 3 selon des critères de faisabilité, de consommation énergétique et de prévision de production photovoltaïque. Cette sélection se fera parmi 3 campus très différents : l'IUT de Nîmes constitué de bâtiments anciens mais dont certains ont été rénovés, le campus de Richter constitué de bâtiments moins âgés et le campus de Saint Priest caractérisé par une très forte consommation énergétique liée aux activités de recherche. Sera également prévu une étude et une installation sur le bâtiment Balard Formation de l'ENSCM. Dans ce cadre, il est prévu des travaux préparatoires et une installation de 1 200 m² de panneaux photovoltaïques pour un total de production de 200 KWc.

Politiques ministérielles

Recherche et innovation

Objectif 2 : Optimisation de l'organisation des plateformes technologiques de l'Université de Montpellier

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

Au moment de la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2, une structure fédérative a été créée, BioCampus, regroupant l'ensemble des plateformes technologiques du domaine de la biologie-santé.

Dans l'Université de Montpellier, cette structuration a évolué vers une Unité Mixte de Service qui est ensuite devenue une Unité d'Appui et de Recherche (UAR) avec plusieurs tutelles (Université de Montpellier, CNRS, INSERM). Son modèle de fonctionnement et de gestion des plateformes donne totale satisfaction aux chercheurs, aux tutelles et aux collectivités territoriales notamment pour l'attribution de moyens comme c'est le cas par exemple dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

Suite à la pérennisation de l'I-SITE MUSE et à la création de l'Établissement Public Expérimental, l'Université de Montpellier a poursuivi sa structuration de la recherche en cinq pôles de recherche mais seul le pôle biologie-santé dispose d'une UAR qui regroupe les plateformes technologiques de son domaine. Pour les pôles chimie, agronomie-écologie-environnement (AEB) et mathématiques-informatique-physique-système (MIPS) les plateformes de typologie très variable en termes de budget, ressources humaines sont actuellement rattachées à des laboratoires ou à un pôle. Quant au pôle sciences sociales, il ne dispose pas de structure d'appui à la recherche.

Proposition d'évolution :

Compte tenu de cette disparité d'organisation des plateformes technologiques entre les pôles de recherche qui rend leur gestion très difficile, et en l'absence de structure d'appui à la recherche pour les sciences sociales, l'Université de Montpellier souhaite étendre la création d'UAR au sein de chaque pôle qui regrouperait les plateformes technologiques existantes et créer une plateforme pour le développement et la promotion de la recherche en sciences sociales.

Ce projet d'optimisation de l'organisation des plateformes technologiques répondrait ainsi à trois objectifs :

- Finaliser la structuration de l'Université de Montpellier en tant qu'Établissement Public Expérimental dans le domaine de la recherche ;
- Répondre aux besoins de la recherche en apportant des moyens nouveaux en équipements et ressources humaines ;
- Favoriser le partenariat industriel dans le but d'augmenter le volume de prestations extra-académiques.

Ces objectifs s'inscrivent dans le contrat pluriannuel 2021-2026 de l'Université de Montpellier (axe « recherche et innovation »).

La réflexion a déjà débuté au sein du pôle chimie en partenariat avec le CNRS et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (Établissement composante de l'EPE) et une UAR de chimie au sein du pôle de chimie devrait être créée dans le courant de l'année 2024. Au sein du pôle AEB une démarche dans le même sens a été entreprise pour créer une UAR dans le domaine de l'écologie qui regrouperait les plateformes actuellement situées dans les laboratoires et l'Ecotron. Au sein du pôle MIPS, certaines plateformes sont rattachées à des laboratoires, d'autres sont rattachées au pôle, et elles sont de typologie très variable avec des volumes financiers gérés très différents d'une plateforme à l'autre. L'évolution proposée serait de regrouper l'ensemble des plateformes technologiques du pôle MIPS en une seule UAR rattachée au pôle MIPS. Pour le pôle sciences sociales qui ne dispose pas actuellement de structure d'appui à la recherche, l'Université de Montpellier souhaite créer une UAR pour favoriser le développement et la promotion de la recherche en sciences sociales. Cette UAR mettra à disposition des ressources technologiques pour soutenir les travaux de recherche et publications (par exemple outils de collecte et traitements de données qualitatives et quantitatives, copy editing,...) et des moyens pour accroître la visibilité des travaux de ses membres (soutien pour l'organisation des manifestations scientifiques et de dissémination, tournage et diffusion de vidéo, communication des dernières publications et liste des profils et domaines d'expertise recherche des membres de pôles).

Retombées souhaitées de cette nouvelle organisation :

Cette évolution de l'organisation des plateformes technologiques permettrait d'achever la structuration de la recherche au sein de l'EPE, faciliterait la gestion et permettrait une optimisation des ressources humaines.

De plus, cela permettrait de rendre plus visibles les compétences techniques existantes au sein de l'UM ce qui faciliterait, en synergie avec l'annuaire des compétences techniques de l'UM, le développement de la recherche en partenariat avec l'industrie et l'accroissement du volume de prestations extérieures.

Ainsi, en tant que cheffe de file du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), l'Université de Montpellier doit confirmer, à travers un indicateur de performance, une augmentation du nombre d'actions de partenariat entre les laboratoires et le monde socio-économique. Les plateformes constituent des éléments-clés pour asseoir cet objectif en participant activement au renforcement de ces interactions. Le PUI a d'ores et déjà prévu de faire monter en compétences les personnels des plateformes, à travers notamment des formations permettant de promouvoir les expertises et leur adéquation avec les besoins des entreprises innovantes. La mise en place des UAR pour l'ensemble des plateformes des pôles de l'Université de Montpellier renforcerait la dynamique du site et constituerait un effet levier très intéressant non seulement du point de vue de la recherche (visibilité académique pour une attractivité renforcée) mais également pour les interactions avec les acteurs du périmètre socio-économique (mise en avant des compétences académiques, visibilité accrue pour les investisseurs publics).

Renforcement de la politique ERC de l'établissement

Dans le cadre des précédents dialogues stratégique et de gestion, l'Université de Montpellier a bénéficié d'un soutien national pour le projet « incitation à l'excellence scientifique » qui avait vocation à augmenter le nombre de dépôts de projets de type ERC et européens en coordination.

Via une prestation, un modèle réutilisable, par typologie d'appel, a été construit permettant de lister les agents de l'Université de Montpellier avec une forte probabilité de pouvoir obtenir une ERC. Les données utilisées sont notamment le h-index, les scores de bases de données, l'obtention de prix ou de subvention, la date d'obtention du doctorat etc.

Les résultats obtenus sont particulièrement intéressants. Parmi les agents avec les meilleurs scores figurent des agents très connus des services et d'autres jusqu'alors jamais détectés par l'université. L'ingénieur de projets qui avait été recruté pour assurer des missions liées à la détection et l'aide au montage de projets a permis à l'établissement de passer d'une démarche passive de traitement de dossiers sur lesquels il était saisi à une démarche proactive.

Au regard des forts enjeux nationaux des projets ERC, l'Université de Montpellier souhaite poursuivre sa trajectoire en développant un plan d'actions ambitieux (détection, accompagnement, mise en place de rendez-vous dédiés, sensibilisation des enseignants-chercheurs, professionnalisation des équipes, veille personnalisée, webinaire de formation à la rédaction de projets...).

Politiques ministérielles

Métiers d'avenir – Métiers en tension

Objectif 3 : Adaptation de l'offre de formation autour de la thématique « environnement »

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

Les excellents classements internationaux obtenus en recherche, notamment dans le domaine de l'écologie, témoignent de la renommée de l'établissement dans ces thématiques. L'offre de formation reflète le lien étroit de l'établissement avec l'environnement et la transition écologique comme en témoignent les diplômes suivants :

- 2 BUT (Métiers du recyclage et de la valorisation des matériaux, construction durable) ;
- 2 licences professionnelles ;
- De nombreux parcours de master dispensés :
 - ❖ à la Faculté des Sciences (master eau, master biodiversité écologie évolution, master gestion de l'environnement, master sciences du bois nouvellement créé) ;
 - ❖ à MOMA (management de la transition écologique et de l'économie circulaire, finance et green finance) ,
 - ❖ à la Faculté d'Economie (économie du développement agricole, de l'environnement et de l'alimentation ; économie publique et environnement ; évaluation économique et adaptation au changement climatique ; économie de l'énergie) ;
 - ❖ à la Faculté de Droit et de Science Politique (droit de l'environnement) ;
 - ❖ le DE valant grade de master (défis globaux pour le développement durable) CHARM EU de l'alliance européenne CHARM ;
 - ❖ le programme gradué IDIL (InterDisciplinary In Lab), financé dans le cadre du programme SFRI, qui regroupe 9 parcours inter composantes de formation, en lien avec les objectifs de du label I-SITE.
- Des parcours et spécialités d'ingénieurs :
 - ❖ à Polytech (3 spécialités d'ingénieur) ;
 - ❖ à l' ENSCM (2 parcours d'ingénieurs).

Par ailleurs, en lien avec son expertise en la matière, l'établissement participe à l'AMI CMA Genhyo qui concerne l'hydrogène vert et s'appête à déposer une AMI CMA FABIUM (forêt, arbre, bois) réunissant plusieurs composantes de formation (Faculté des Sciences, IUT, Polytech, Droit et Science Politique...). Parallèlement, l'ENSCM a déposé une AMI Décarbochim qui vise à former les étudiants aux enjeux de décarbonation de l'industrie.

De plus, l'établissement déposera un projet AMI CMA, volet formation, en vue de financer un projet axé sur la thématique de l'industrie verte, en continuité avec le diagnostic des besoins en compétences sur la "chaîne de production du futur" réalisé par l'université. Ce projet vise à répondre à une forte demande territoriale identifiée dans le domaine technologique et de l'ingénierie, en mettant particulièrement l'accent sur la transformation numérique des chaînes de production, qui combine réindustrialisation et transition écologique. L'objectif est d'accompagner les formations de l'Université dans ce domaine, et plus spécifiquement sur le territoire de Béziers, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la formation, les industriels et le monde socioéconomique. Ce projet devrait favoriser une transformation des métiers et pourrait potentiellement conduire à la création de nouvelles filières à terme.

Si cette offre de formation est conséquente, il reste toutefois des possibilités de la consolider et de la diversifier pour renforcer la signature de l'établissement.

L'environnement figurant dans ses domaines d'expertise, l'établissement entend développer des éléments concernant l'objectif 1 (*mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable*) et l'objectif 3 du présent COMP en travaillant sur trois axes :

➤ **Axe 1 : mettre en place des formations de formateurs aux aspects TEDS**

Dans le plan climat du MESR, il est prévu que l'ensemble de la communauté enseignante suive un module de sensibilisation et de formation proposé par le MESR. Le contenu de ce module, sa durée et son niveau sont encore inconnus ; pour autant, il paraît nécessaire, au sein de l'Université de Montpellier, de proposer des formations de formateurs visant un niveau de base mais aussi un niveau expert. L'objectif est de proposer un bouquet de formations à la communauté universitaire qui en est déjà demandeuse (accompagnement au changement TEDS dans les équipes pédagogiques, bâtir un programme universitaire éco-responsable, ingénierie écologique, aspects règlementaires des TEDS, développement durable dans les métiers de la santé, de la chimie, ...). La préparation des étudiants aux métiers de demain dans le champ de l'environnement et les champs connexes passe en effet par la

montée en compétence des enseignants et enseignants-chercheurs dans un spectre plus large que celui de leur propre discipline. L'objectif est ainsi de pouvoir en former 200 sur les trois ans.

Certaines des formations proposées durant ces trois années seront intégrées, en fonction de leur pertinence, dans le plan de formation des personnels en complément ou remplacement de formations proposées actuellement.

➤ **Axe 2 : évoluer vers un « verdissement » de parcours et d'UE**

Le plan climat du MESR prévoit d'offrir de nouveaux enseignements dans les cursus à tous les étudiants et étudiantes, d'adapter les enseignements existants et de créer de nouveaux cursus.

Dans ce cadre, la mise en place des formations obligatoires constituant le socle de formation TEDS de l'ensemble des étudiants se fera progressivement et dans un premier temps, pour les étudiants de L2.

En outre, sera élaboré en lien avec les Directeurs des UFR, Ecole et Instituts (UEI) un programme de « verdissement » de parcours et d'unités d'enseignement (UE) au sein des formations actuelles.

A titre d'exemples :

- la création d'un parcours de licence professionnelle "métiers du droit de l'immobilier". Ces métiers nécessitent en effet d'avoir des connaissances et compétences en matière environnementale (éco-responsabilité et exigences environnementales dans la construction, la rénovation et la gestion des immeubles). Cette licence sera accessible aux étudiants issus de Droit et de Science Politique mais également de disciplines non juridiques. Après une période d'amorçage sur deux ans, cette licence vise un autofinancement par les apports de la formation continue et de l'apprentissage ;
- des UEs seront également créées pour « verdir » des parcours comme :
 - o une UE commune dans les parcours de master 1 mention économie et mention monnaie banque, finance, assurance. Les métiers d'avenir dans le domaine de l'environnement nécessiteront en effet d'avoir des connaissances de base dans le domaine de la finance durable. A terme, cette UE sera intégrée dans les maquettes de la prochaine accréditation ;
 - o une UE économie et énergie partagée entre Polytech et la Faculté d'Economie qui pourrait à terme remplacer une UE existante ;
- des UEs seront amenées à évoluer comme l'UE DDRS par exemple, ouverte à l'ensemble des filières ingénieurs Polytech et qui sert de socle de base à l'ensemble des élèves ingénieurs ;
- des ateliers seront proposés par l'ENSCM (atelier 2tonnes, biodiversité, ateliers de pratiques numériques responsables...) qui pourront être intégrés au sein des UEs en fin d'expérimentation ;
- l'établissement travaille également, notamment dans le cadre du projet ASDES, à proposer une offre de formation courte sur les domaines TEDS pour la formation tout au long de la vie.

Si le plan climat du MESR prévoit de recourir notamment aux AMI-CMA, cet outil semble peu adapté dans certains champs des sciences sociales et le verdissement ponctuel de parcours, ou d'UE, paraît indispensable pour conduire à une transformation plus générale et à une meilleure et plus vaste préparation des étudiants à ces enjeux, au risque sinon de laisser sur la touche certains domaines non ciblés par les AMI.

➤ **Axe 3 : installer des démonstrateurs TEDS @UM**

Les technologies dans le domaine de la transition écologique ont grandement évolué et il est nécessaire que les étudiants puissent se former sur du matériel adapté à ces évolutions. Outre les UFR, Ecoles et Instituts directement concernés (Faculté des sciences, IUT, Polytech...), la possibilité de faire des démonstrations aux autres étudiants plus éloignés des domaines scientifiques et techniques suscite l'intérêt de nombreux enseignants et enseignants-chercheurs qui y voient l'opportunité de rendre concrets certains aspects des TEDS.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec la Région et les entreprises EnBW et Aerodyn engineering, une éolienne flottante de type Nezy2 sera implantée au niveau du port de Sète. Ce démonstrateur technologique à l'échelle 1/10, permettra à l'Université de Montpellier de se positionner pleinement sur les enjeux de la transition énergétique et des métiers associés aux énergies marines renouvelables. Il permettra également de nourrir des projets pédagogiques pour les étudiants dans divers domaines liés à production d'énergie, aux intégrations fluides/structures, aux systèmes d'ancrage et à l'impact sur l'écosystème marin, etc. De nombreux champs disciplinaires seront alors utilisés afin de mieux cerner les enjeux associés à ce type de machines tels que l'électricité, la mécanique, l'informatique, la robotique mais également l'environnement. Enfin, ce projet pourra également constituer un élément d'articulation avec les formations développées dans les différents lycées régionaux.

De même, un projet sera également lancé au sein des UEI ayant pour objectif de déployer des démonstrateurs TEDS au sein des campus de l'établissement. A titre d'exemples, seront créés une « mini-ferme énergie renouvelable » avec panneaux solaires, turbine éolienne, process de stockage d'énergie comme les batteries, cuve d'eau, air comprimé, hydrogène ainsi qu'un projet habitat durable consistant en un démonstrateur « Tiny House »

pour penser et expérimenter l'habitat de demain (matériaux, eau, énergie, biodiversité, électronique et informatique, génie civil, thermique...).

L'ENSCM sera pleinement impliquée au sein de cet axe par l'achat d'équipements pour les TP de microréacteurs et de pervaporation acétone.

Enfin, il est prévu d'équiper un Espace Maker (Fablab) TEDS sur les campus. La création d'un espace pour accueillir ces équipements est d'ores et déjà prévue et financée dans le cadre du CPER (projet Innov@UM, CPER 2021-2027, projet de réhabilitation de 4000 m²). L'établissement souhaite équiper cet espace de moyens favorisant une pédagogie orientée vers le management agile des projets scientifiques et technologiques impliquant les étudiants, les enseignants-chercheurs et chercheurs et le monde socio-économique. Ce lieu sera focalisé sur les enjeux TEDS. L'ambition est de créer un espace technologique de pointe qui puisse illustrer et faire mieux comprendre les apports technologiques en matière de TEDS.

Politiques ministérielles

Bien-être et réussite des étudiants

Objectif 4 : Déploiement de nouveaux dispositifs ambitieux autour de la réussite étudiante

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

L'Université de Montpellier a mis en place plusieurs dispositifs dédiés à la réussite étudiante, comme le soulignait le dernier rapport d'évaluation du HCERES, qu'il s'agisse d'actions directement liées à la formation ou de dispositifs jouant sur les facteurs non académiques de réussite.

Pour les premiers, à titre d'exemple, est à souligner la mise en place du tutorat étudiant. Dévolu dans sa phase initiale aux étudiants de PACES et toujours vigoureux en PASS, ce dispositif a essaimé dans la plupart des UEI (13 UEI concernés actuellement) et continue son expansion (11 500 h dispensées en 2022-2023 contre 9 418h en 2021-2022). Il comprend également du tutorat documentaire dans les BU et du tutorat dédié aux étudiants en situation de handicap en PASS. D'autres dispositifs comme la certification C3R ou encore le recrutement d'assistants pédagogiques pour accompagner les étudiants confrontés à des situations de handicap particulièrement lourdes sont également déployés. Dans le cadre d'un appel à projet institutionnel interne à l'établissement, intitulé PROPEDA, et visant spécifiquement la réussite étudiante, des projets bénéficient d'un financement dédié. A titre d'exemple, le projet ASAPE qui, sous forme d'une application internet, permet d'acquérir des méthodologies, savoirs et compétences par le jeu. Développé par l'ENSCM, ce dispositif a vocation à être mis à disposition des autres structures de l'Université. Les projets développés par la Faculté des sciences ou Polytech ont, entre autres, pour objectif de développer des tests de positionnement à la rentrée ou de proposer des banques d'exercices modèles.

Pour les seconds dispositifs, en lien avec les facteurs non académiques de la réussite, parmi les plus originaux développés par l'établissement, la veille téléphonique à la rentrée est une proposition permettant d'orienter les étudiants et de détecter des situations critiques. Des étudiants recrutés par le service vie étudiante appellent des primo-entrants afin de s'assurer de leur bonne intégration dans l'établissement, leur faire connaître et les orienter vers les services de l'université (une trentaine d'étudiants ont appelé et renseigné 1500 étudiants en novembre 2022). Par ailleurs, dans le cadre de son schéma directeur de la vie étudiante, l'Université développe des actions permettant de favoriser les liens et de créer un espace épanouissant pour les étudiantes et étudiants (offre sportive sur tous les sites, offre culturelle permettant de développer les « soft skills », ateliers "bien-être", ...).

Cette combinaison d'actions totalement en prise avec la pédagogie ou renforçant un environnement soutenant pour les étudiants, paraît indispensable pour favoriser la réussite étudiante. Alors que le rapport d'évaluation du HCERES et les récents questionnements de la Cour des Comptes invitent l'établissement à « accorder une plus grande attention à la réussite des étudiants inscrits en premier cycle », l'objectif est d'engager l'établissement dans une démarche plus structurée et performante dans ce domaine de la réussite, orientée selon deux axes. Ces objectifs sont inscrits dans le contrat pluriannuel 2021-2026 de l'Université de Montpellier (axes « formation » et « vie étudiante »).

➤ **Axe 1 : accroître le pilotage central en matière de réussite étudiante avec la création d'un bureau d'appui à la réussite étudiante**

L'université de Montpellier a placé dans ses principes fondateurs la subsidiarité des UFR, Ecoles et Instituts ce qui correspond à leur intérêt manifeste (visibilité, autonomie, ...) mais qui laisse toutefois une image d'un pilotage central pouvant conduire à une perte de cohérence globale, voire de moyens (multiplication de dispositifs plus ou moins similaires). Alors qu'une attention particulière a été donnée ces dernières années à la formation des enseignants et enseignants-chercheurs notamment dans le cadre du service de soutien à l'innovation pédagogique et son observatoire de la transformation pédagogique, l'Université souhaite améliorer sa stratégie « réussite » en focalisant les actions sur les étudiants. Animé par cette volonté de s'emparer de cette question, l'établissement a entrepris de constituer un comité de pilotage « réussite étudiante » et souhaite créer, au sein de sa direction des formations et des enseignements, un bureau d'appui à la réussite étudiante.

Résolument tourné vers les premières années d'étude, il sera chargé notamment :

- d'analyser de manière fine certains facteurs de réussite ou d'échec (par exemple, réussite des étudiants internationaux, réussite des étudiants à besoins spécifiques, succès des réorientation, analyse de la valeur ajoutée de la réussite en licence et en master), recenser et évaluer les dispositifs mis en place en couvrant l'ensemble de leur spectre ("oui-si", projets de remédiation proposés, engagement étudiant...) afin d'émettre des propositions pour les renforcer, les améliorer ou les abandonner ;
- de déployer et améliorer la visibilité des dispositifs existants (contrat pédagogique de réussite, communication vers les étudiants, cartographie des passerelles inter-formation...) ;
- d'apporter un appui opérationnel à la mise en place de nouveaux dispositifs (voir section suivante).

➤ **Axe 2 : Renforcer les dispositifs plébiscités et en expérimenter d'autres**

Dans ce cadre, **quatre actions** méritent d'être amplifiées et soutenues :

• **Elargissement de la veille téléphonique à des aspects couvrant la formation**

Financée par la CVEC, cette action décrite précédemment ne concerne que la vie étudiante et les questions posées par les étudiants veilleurs aux primo-entrants ne portent que sur l'intégration à l'université et sur la connaissance et l'orientation vers les services de la vie étudiante. Il s'agirait donc également d'interroger l'étudiant sur sa formation à l'aide de quelques questions élaborées en lien avec l'UEI, de faire le lien avec la direction des études ou toute autre personne ressource de son UEI. Le pair à pair est un des leviers d'action les plus performants.

• **Recrutement d'assistants pédagogiques et d'un coordinateur handicap**

Le projet intitulé « A l'UM pas d'Handifférence » financé par le dialogue stratégique et de gestion soulignait l'implication vigoureuse de l'établissement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Le coordinateur handicap permettra de faire le lien avec les responsables pédagogiques, les enseignants et enseignants-chercheurs et les scolarités afin d'organiser l'accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de handicap. Les assistants pédagogiques recrutés au sein de l'établissement ont des compétences disciplinaires et permettront, quant à eux, d'accompagner de manière pointue, et sur l'année, des étudiantes ou étudiants primo-entrants dans des situations de handicap complexes. Il est à noter que le nombre d'étudiants en situation de handicap n'a cessé d'augmenter (1074 en 2019-2020 et 1397 en 2021-2022) et que l'objectif affiché est de maintenir un accompagnement qualitatif et personnalisé.

• **Dispositifs innovants dans les bibliothèques universitaires**

Lieux de vie, de travail et de culture, les bibliothèques universitaires (BU) favorisent le lien social et les échanges entre pairs. Ils constituent des points de repères et de confiance pour les étudiantes et les étudiants.

- Afin d'améliorer les conditions de vie étudiante, de favoriser la réussite des étudiants et l'attractivité des campus, l'Université de Montpellier souhaite poursuivre son engagement au moyen des actions suivantes :
 - Pérennisation de l'extension des horaires de la BU Richter en semaine les semaines précédant les partiels. Ce dispositif, testé à titre expérimental, remporte un large succès auprès des étudiants ;
 - Démarrage dès le mois de septembre 2023 des extensions d'horaires en soirée la semaine pour les BU Médecine afin d'accompagner la réforme des études de santé, avec le remplacement des ECN en juin par un EDN en octobre ;
 - Mise en œuvre d'outils pour accompagner le développement et l'aménagement dans les BU d'espaces de travail en groupe et d'espaces spécifiques répondant à des besoins non couverts sur les campus (visioconférence par exemple pour passer des entretiens d'embauche, espace *serious games*, ...). Afin de permettre au maximum d'étudiants de bénéficier de ces espaces en programmant

leur venue selon leurs besoins, il est nécessaire de déployer à grande échelle un outil de réservations de ces salles et espaces. Cet outil permettra également le suivi et l'analyse des usages pour une amélioration en continue du service. Sera également déployé un outil de suivi de la fréquentation des BU et d'information en temps réel des places assises disponibles. Le projet consiste à déployer un outil plus facile d'usage sur l'ensemble des 12 BU du réseau, afin d'améliorer l'information des usagers, ainsi que le suivi et la mesure de la fréquentation des BU ;

- Cette augmentation conséquente de services nécessite un accompagnement en mode projet (sur 3 ans), avec un ingénieur projet en charge de la mise en place des outils d'analyse, de reporting et une intégration dans le tableau de bord du service commun de documentation. Il aura également en charge la conception d'enquête de public et de démarches *User eXperience* (UX) sur les services mis en œuvre, avec une formation des équipes de cadres pour intégrer ces enquêtes et démarches dans le fonctionnement courant du SCD.

- Les nouvelles approches pédagogiques se traduisent par le développement de l'approche par compétences, dont les compétences informationnelles qui répondent à un double enjeu de formation initiale et continue (favorisant l'employabilité tout au long de la vie) mais aussi de citoyenneté (lutte contre les *fake news*, capacité à analyser et utiliser l'information). Dans ce cadre et en poursuivant un objectif de réussite étudiante et d'engagement citoyen initié notamment par le MooC sur les compétences informationnelles, l'Université souhaite accompagner la refonte des supports et des méthodes pédagogiques pour les formations aux compétences informationnelles. Ce projet vise à garantir le renouvellement de l'offre de service du SCD pour l'ensemble des étudiants. L'ingénieur pédagogique recruté pour ce projet aura également en charge de créer les tableaux de bord et de reporting, ainsi que de conduire une démarche de parangonnage confortant les choix d'outils et l'évolution de l'offre de services.

- **Expérimentation de nouveaux dispositifs**

Dans l'espace des trois ans offerts par le COMP, l'établissement envisage d'expérimenter d'autres approches. Outre les propositions émanant des UEI dans le cadre des appels à projets institutionnels que l'Université stabilisera et élargira aux autres UEI si elles s'avèrent concluantes, sera mise en place, par l'intermédiaire de son bureau d'appui à la réussite proposé plus haut, une nouvelle offre d'accompagnement pour les étudiantes et étudiants, qui soit à la fois individuelle et collective. Complémentaire aux propositions actuelles (rédaction de CV, recherche de stage, gestion du stress, ateliers culturels...), cette offre permettrait aux étudiants de développer certains aspects en lien avec la méthodologie universitaire (apprendre à apprendre, gérer son temps, travailler sa mémoire, rebondir après un mauvais premier semestre ...). L'appel à des prestataires extérieurs sera nécessaire pour conduire ces actions qui seraient positionnées à des moments stratégiques de l'année (petites vacances, période en amont des examens...).

Gestion et pilotage

Immobilier

Objectif 5 : Déploiement d'un Système d'Information du Patrimoine Immobilier (SIPI)

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

L'Université de Montpellier agit pour rendre son patrimoine immobilier, qui représente 200 bâtiments pour 450 000 m² de bâti (surfaces de plancher) et 110 hectares de terrains, encore plus accueillant et fonctionnel, notamment au regard des évolutions en matière de pédagogie et de recherche, tout en renforçant les exigences de maîtrise des coûts et de développement soutenable ainsi qu'en affirmant l'identité de l'établissement.

La définition et la mise en œuvre de sa stratégie immobilière, adossée à son programme pluriannuel d'investissement ainsi qu'au pilotage de la fonction immobilière, des finances, des ressources humaines et des achats nécessitent néanmoins d'accroître son niveau d'expertise et d'opérabilité en étendant le Système d'Information du Patrimoine Immobilier (SIPI) de l'établissement. Cet objectif est inscrit dans le contrat pluriannuel 2021-2026 de l'Université de Montpellier (axe « modernisation de l'établissement ») et figure comme jalon identifié.

L'ampleur de son patrimoine rend en effet nécessaire le déploiement, au-delà des interfaces déjà existantes, d'un outil optimisé de pilotage et de gestion, de fiabilisation des données immobilières, de diagnostic et d'anticipation/programmation pour la planification pluriannuelle des investissements, les travaux de GER, l'exploitation et la maintenance (avec une fonctionnalité prédictive), les consommations de fluides.

Ce dispositif vise à apporter une connaissance et un suivi du patrimoine et de ses besoins plus efficace et ergonomique, ainsi qu'un meilleur partage d'information, permettant un dialogue renforcé avec les structures de l'établissement (formation, recherche, niveau central) en particulier pour les consommations énergétiques ou la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'un tel outil a été priorisée dans le cadre des travaux de réalisation du schéma directeur numérique de l'établissement (SDN). La solution logicielle ainsi déployée par phases progressives devra être constituée par un référentiel de patrimoine (plan, descriptif, etc.) adossée à des modules « métiers » (affectation et occupation des surfaces, gestion des fluides, etc.) qui devront être compatibles ou permettre des échanges de données avec les référentiels et outils d'expertise ou de gestion déjà présents dans l'établissement (dont PROSE ADE) ainsi que ceux mis à disposition par l'État (Chorus, RT ESR, OPERAT, OAD, OSF). Le choix et la mise en œuvre seront préférentiellement réalisés dans le contexte de l'accord-cadre « SIPI » de l'AMUE qui concerne la fourniture d'une solution logicielle avec des prestations de maintenance et d'accompagnement. L'établissement portera une attention particulière à l'interopérabilité des systèmes d'information de l'établissement. Des développements seront à réaliser pour mettre en œuvre également des protocoles d'interfaçage spécifiques entre les outils existants et le SIPI dans le contexte de sécurité et d'urbanisation du système d'information de l'Université.

Quatre emplois seront recrutés à cet effet sur les trois années du COMP.

Un recours à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sera également nécessaire pour accompagner le projet et permettre un démarrage rapide des actions de ce projet d'envergure.

L'adaptation des personnels et des organisations, liée à la montée en compétence des équipes et surtout à l'évolution de certains processus métiers (maquettes numériques BIM...), nécessitera un effort particulier pour l'accompagnement au changement de l'environnement de travail.

L'ENSCM sera pleinement engagée au sein de cet objectif avec la mise en œuvre d'une étude patrimoniale de ses bâtiments, préalable à un réel pilotage de sa fonction immobilière.

Stratégie d'établissement

Thématique

Objectif 6 : Affirmation de la marque de l'établissement à l'international

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

En cohérence avec sa stratégie d'établissement à visibilité internationale et à une "signature" qui se déploie depuis 2017 autour du triptyque "nourrir-soigner-protéger", l'Université de Montpellier souhaite, en lien avec ses partenaires, affirmer sa place au sein des universités de rang mondial, notamment dans les sciences du vivant et de l'environnement.

➤ **Axe 1 : renforcer l'attractivité et l'accueil international**

Dans le cadre de sa stratégie d'établissement, et notamment du Programme d'Excellence I-SITE qu'elle met en œuvre avec ses partenaires, en particulier les organismes nationaux de recherche, l'Université a déjà mis en place des dispositifs permettant d'attirer et accueillir des chercheurs de niveau international (avec, entre autres : un programme de mobilité, un dispositif pour chercheurs invités de haut niveau et un lieu d'hébergement dédié).

Afin de renforcer son attractivité globale et de mettre ses moyens d'accueil au niveau de son ambition internationale, l'établissement souhaite compléter ces dispositifs et outils pour trois catégories d'acteurs, qui complètent celle des chercheurs :

- **Institutions partenaires** – Créer un "lieu de prestige" pour l'accueil des délégations internationales, aux abords immédiats d'un des joyaux de son patrimoine historique, le Jardin des Plantes qui est le plus ancien Jardin des Plantes de France. En effet, à ce jour, l'Université ne dispose d'aucun lieu spécifiquement dédié pour cette fonction et les délégations de haut niveau (délégations ministérielles ; équipes dirigeantes des partenaires universitaires internationaux ; etc.) ne peuvent être accueillies que dans des espaces partagés avec d'autres fonctions (accueil d'étudiants ; remises de diplômes ; etc.). L'objectif affiché est de disposer d'un lieu dédié, situé dans le centre historique de Montpellier, permettant de recevoir des délégations officielles pour des moments institutionnels, mais également équipé de moyens de communication afin de pouvoir y tenir des réunions institutionnelles. L'étude et la programmation seront menées à bien lors des deux premières années et la

réalisation, qui consistera en une réhabilitation de haute qualité d'une salle du bâtiment dit "Institut de Botanique", sera réalisée lors de la troisième année du COMP ;

- **Cadres des relations internationales** – Concrétiser une alliance des cadres administratifs en charge des relations internationales au sein du réseau de partenaires clefs de l'établissement (notamment, en Europe : universités membres de CHARM, WUR, Heidelberg et Oxford ; en Amérique du Nord : UC Davis, Laval, Sherbrooke ; en Afrique : UCAD et Prétoria ; en Amérique du Sud : São Paolo) ; en effet, au-delà des relations institutionnelles, au-delà des relations scientifiques ou pédagogiques, il est essentiel que les équipes administratives des établissements partenaires puissent tisser des liens, partager des bonnes pratiques, imaginer les moyens de dépasser les différences réglementaires ou de calendrier. Pour ce faire, seront organisées deux sessions de "*International Staff Week @ UM*" où seront accueillis des responsables des services de relations internationales pour des ateliers de travail et des activités culturelles ;
- **Étudiants et enseignants de l'Université** – En cohérence avec le programme expérimental dénommé IDIL dans le cadre SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence), et dans lequel l'établissement a créé neuf nouveaux parcours de formation de niveau Master enseignés en anglais, l'objectif est d'offrir une meilleure expérience de formation aux étudiants (français ou étrangers) en augmentant le nombre d'enseignants susceptibles de donner leurs cours en langue anglaise. Pour cela, il est prévu de former 50 enseignants (qui peuvent être des enseignants ou enseignants-chercheurs de l'Université ou des chercheurs des ONR intervenant de manière significative dans les cursus de master de l'établissement) aux techniques de formation en anglais dans un format inspiré du "*Professional Development in English Medium Instruction*" d'Oxford EMI par exemple.

➤ **Axe 2 : renforcer la visibilité de l'établissement sur l'échiquier scientifique international**

La place singulière prise par l'Université de Montpellier en capitalisant sur les forces combinées de l'établissement et de ses partenaires sur trois thèmes phares – sécurité alimentaire, protection de l'environnement, amélioration de la santé humaine – lui donne la responsabilité nouvelle de contribuer à l'animation scientifique autour de ces enjeux à l'échelle internationale, et ce faisant, lui offre l'opportunité de renforcer sa visibilité propre et celle du site montpelliérain.

Pour travailler sur la visibilité, deux approches complémentaires sont proposées, l'une se déployant sur le site de l'établissement, l'autre, chez ses partenaires internationaux :

- Instaurer, et placer dans une perspective de long terme, un événement international sur un des thèmes clés qui contribue à la visibilité internationale de l'établissement. Les thèmes retenus (par exemple : "eau" ; "maladies vectorielles"; "biodiversité") pourront s'appuyer sur les premiers efforts de structurations des communautés scientifiques de Montpellier qui ont été initiés dans le cadre de la stratégie partagée avec les partenaires, que ce soit dans le cadre du Programme d'Excellence I-SITE, ou dans le cadre régional du SRESRI ;
- Soutenir concrètement au moins 3 laboratoires internationaux mis en place avec les partenaires pour dépasser le stade actuel où l'Université de Montpellier « reconnaît » certains dispositifs conçus par eux (en particulier par le CNRS, l'IRD, le CIRAD, l'INRAE) et se placer comme un acteur de premier plan, assumant son rôle d'opérateur de recherche, y compris au plan international. Deux premiers laboratoires internationaux sont déjà ciblés ("Forêts froides", avec le CNRS et UQAT, au Canada; « Cancer Genomics » avec le CNRS et l'Université d'Oxford, en Angleterre) et un troisième est envisagé à très court terme dans le secteur de la chimie (avec Heidelberg, en Allemagne).

Fait à Paris, le

<p>La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Sylvie RETAILLEAU</p>	<p>Le président de l'université de Montpellier</p> <p>Philippe AUGÉ</p>
	<p>Le directeur de l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier</p> <p>Pascal DUMY</p>